

VIÊT-NAM

Amnesty International condamne l'emprisonnement de deux détracteurs du Parti communiste

Index AI: AI 41/07/95

Suite à la condamnation, aujourd'hui (mardi 8 novembre 1995), de deux personnalités accusées d'avoir critiqué le Parti communiste vietnamien (PCV), Amnesty International demande au gouvernement de Hanoï de les remettre immédiatement et sans condition en liberté.

Hoang Minh Chinh, soixante-seize ans, et Do Trung Hieu, cinquante-sept ans, ont été condamnés respectivement à des peines de douze et quinze mois d'emprisonnement. Ils avaient, semble-t-il, été accusés d'avoir « abusé des droits à la liberté et à la démocratie, dans le but de nuire à la sécurité nationale ».

« Il est consternant que ces deux hommes aient pu être condamnés uniquement parce qu'ils avaient mis en doute la politique du Parti communiste, déclare Amnesty International. Ce sont des prisonniers d'opinion, qui n'auraient jamais dû être poursuivis en justice.

« Leur procès et leur condamnation semblent tout simplement répondre à une volonté de faire taire les éventuels appels aux réformes susceptibles d'être lancés à l'approche du congrès du Parti, prévu pour l'année prochaine. »

Amnesty International est particulièrement préoccupée par ces condamnations, car les deux hommes ont l'un comme l'autre de graves problèmes de santé. Hoang Minh Chinh serait atteint de troubles cardiaques et respiratoires, ainsi que d'hypotension artérielle. On sait également qu'il a un bras paralysé, qui le fait particulièrement souffrir, en raison de l'aggravation d'une ancienne blessure à l'épaule. Tous ces problèmes de santé auraient empiré depuis son incarcération à la prison B-14, tout près de Hanoï.

Pour sa part, Do Trung Hieu souffre depuis des années d'une insuffisance cardiaque et l'on craint que sa santé ne se soit détériorée depuis son arrestation. Il n'aurait pu voir sa famille qu'une seule fois depuis qu'il est en détention.

Arrêtés le 15 juin dernier, les deux hommes ont été condamnés par le tribunal populaire de Hanoï. Ils avaient déjà été placés en détention par le passé, pendant plusieurs années, mais sans être jugés. À l'époque, on leur avait déjà reproché d'avoir critiqué certaines tendances internes du PCV.

Amnesty International s'interroge en outre sur l'équité du procès des deux hommes, qui n'a duré qu'une seule journée. Il semblerait, notamment, que les accusés n'aient pas pu choisir leurs avocats. Hoang Minh Chinh a commencé à militer au Parti communiste à l'âge de quatorze ans. Il a occupé de hautes fonctions au sein du régime nord-vietnamien. Il a été placé en détention une première fois dans les années 60, parce qu'il avait dénoncé les tendances maoïstes dans le Parti. Entre 1967 et 1991, il a passé onze ans en prison et neuf ans en résidence surveillée, en raison de ses appels répétés en faveur de réformes politiques et économiques. Il semblerait que son arrestation du mois de juin dernier soit la conséquence directe des appels qu'il avait récemment lancés en faveur de la réhabilitation des victimes des purges des années 60, ainsi que de déclarations critiques à l'égard du Parti communiste faites à des journalistes étrangers.

Do Trung Hieu était un important responsable du PCV jusqu'à son expulsion, en 1992. Il aurait été arrêté en raison d'un tract qu'il avait rédigé un peu plus tôt cette année, et dans lequel il prônait l'organisation d'une conférence de réconciliation nationale englobant certains groupes d'expatriés. Pendant la guerre du Viêt-Nam, Do Trung Hieu était chargé de recruter des partisans communistes

parmi les intellectuels, les étudiants et les jeunes de Saïgon.

Le procès de Hoang Minh Chinh et de Do Trung Hieu intervient quelques jours à peine après la libération et l'expulsion de deux autres prisonniers d'opinion, Nguyen Tan Tri et Tran Quang Liem. Vietnamiens d'origine, ces deux derniers ont acquis la nationalité américaine. Ils avaient été arrêtés à Ho Chi Minh-Ville, en compagnie de sept autres personnes, pour avoir participé aux activités d'une organisation politique non violente connue sous le nom de Mouvement pour l'unification du peuple et pour l'édification de la démocratie. Au moment de leur arrestation, en novembre 1995, ils tentaient d'organiser une conférence sur la démocratie.

Amnesty International se félicite de la libération de Nguyen Tan Tri et de Tran Quang Liem. Elle estime cependant que leur détention – de même que celle de leurs camarades vietnamiens – était arbitraire et contraire aux dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Viêt-Nam est partie.

L'organisation de défense des droits de l'homme demande la libération immédiate des sept compagnons de Nguyen Tan Tri et de Tran Quang Liem, qui sont toujours en détention. Il s'agit de Nguyen Dinh Huy, de Pham Tuong, de Nguyen Ngoc Tan, de Bui Kim Dinh, de Nguyen Van Bien, de Dong Tuy et de Nguyen Van Chau. Ils purgent actuellement des peines allant de quatre à quinze ans d'emprisonnement.